

Caj. CAC

91 B 2201

**ECOLAB SNC**

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE  
**19 AOUT 2003**  
DEPOT N° 23123

Société en Nom Collectif au capital de 41.175.000 €  
Siège Social : 8, rue Rouget de Lisle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

381 743 335 R.C.S. NANTERRE

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 30 AVRIL 2003**

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE  
**19 AOUT 2003**  
DEPOT N°

L'AN DEUX MILLE TROIS,  
Le trente avril,  
A 10 heures,

Au siège social, les associés de la société ECOLAB SNC se sont réunis en Assemblée Générale annuelle, sur convocation de la gérance.

**SONT PRESENTES OU REPRESENTEES :**

- la société ECOLAB S.A.  
propriétaire de ..... 1.350.000 parts  
représentée par Monsieur Jean GOURLET,  
Président-Directeur Général
  - la société ALPHA HOLDING (SAS)  
propriétaire de ..... 1.350.000 parts  
représentée par Monsieur Jean GOURLET, Président
- TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social ..... 2.700.000 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement statuer sur l'ordre du jour de la présente réunion.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier PHILIPPE, Gérant.

Madame Christelle BRUN est désignée en qualité de Secrétaire.

Les Commissaires aux Comptes, les sociétés COOPERS & LYBRAND AUDIT et KPMG AUDIT, dûment convoqués, sont absents-excuses.

Il est constaté que le Comité d'Entreprise n'a pas désigné de délégués pour assister aux assemblées générales des associés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société;
- copie de l'avis de convocation envoyé à chaque associé et aux Commissaires aux Comptes.

AP X

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport de gestion et le rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 30 novembre 2002;
- l'inventaire;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 novembre 2002;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare ensuite que l'ensemble des documents prévus par les textes légaux ont été mis à la disposition des associés dans les délais impartis. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 30 novembre 2002;
- Approbation desdits comptes;
- Quitus à la gérance;
- Affectation des résultats;
- Expiration du mandat des Commissaires aux comptes. Nomination/Renouvellement des Commissaires aux comptes;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion, puis présente à l'Assemblée l'inventaire et les comptes annuels.

Le Secrétaire donne lecture du rapport des Commissaires aux comptes.

La discussion est alors déclarée ouverte. Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES - QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 30 novembre 2002, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de 7.677.810 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2002, à savoir :

- à Monsieur Jean GOURLET, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2001 (date d'ouverture de l'exercice) et le 15 mai 2002, date de sa démission,
- à Monsieur Didier PHILIPPE, pour la période comprise entre le 15 mai 2002, date de sa nomination, et le 30 novembre 2002, date de clôture de l'exercice.

JP

JK

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition de la gérance, d'affecter le montant du bénéfice comptable de l'exercice, soit 7.677.810 €, de la manière suivante :

- confirmation d'une distribution de dividendes aux associés d'un montant global de .....	6.345.000 €
(soit 2,35 € par part sociale), décidée par la gérance en date du 18 octobre 2002	
- versement d'un dividende aux associés d'un montant global de .....	1.323.000 €
(soit 0,49 € par part sociale)	
- le solde, soit .....	9.810 €
au poste Autres Réserves	
TOTAL égal au bénéfice comptable de l'exercice.....	7.677.810 €

Le dividende à répartir sera mis en paiement à compter de ce jour et distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée reconnaît en outre que les rapports présentés mentionnent que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

<b>Exercice clos le :</b>	<b>Dividende global</b>	<b>Dividende par part</b>
30 novembre 2000	10.393.212 €	3,85 €
30 novembre 2001	17.556.532 €	6,50 €
30 novembre 2002	11.151.000 €	4,13 €

Ces dividendes ont donné droit à un avoir fiscal au taux légal en vigueur en fonction de la qualité du bénéficiaire.

#### TROISIEME RESOLUTION - REINTEGRATION FISCALE

L'Assemblée Générale approuve expressément, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des amortissements réintégrés dans le résultat fiscal, soit 425.690 €, et prend acte que cette réintégration est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les associés, ayant pris acte des termes du rapport de gestion et de ce que les mandats des Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, expirent à l'issue de la présente assemblée, décident :

- 1) de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG

*JP K*

AUDIT et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Werner SCHULLER;

2) de nommer :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :  
la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA, société anonyme au capital de 1.255.230 €, dont le siège social est sis 32, rue Guersant – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 672 006 483, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2008;
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :  
Monsieur Yves NICOLAS, demeurant 32, rue Guersant – 75017 Paris, pour la durée du mandat de la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société PriceWaterhouseCoopers Audit SA et Monsieur Yves Nicolas, pressentis, ont, chacun en ce qui le concerne, confirmé qu'ils accepteraient d'exercer les fonctions de Commissaire aux comptes, respectivement titulaire et suppléant, au cas où celles-ci leur seraient confiées par l'Assemblée Générale, et déclaré qu'aucune disposition légale instituant des incompatibilités, interdictions ou déchéances susceptibles de leur interdire l'exercice desdites fonctions, ne leur est applicable.

#### CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et le représentant des associés.

Didier PHILIPPE, Gérant



Jean GOURLET  
représentant de ECOLAB S.A.  
et de ALPHA HOLDING

